



Interview de Barberine Blaise

du Réseau Musique et Handicap

La pratique de la musique n'est pas toujours facile, a fortiori quand on est en situation de handicap. C'est pourquoi s'est créé Le Réseau National Musique et Handicap (RNMH), une association loi 1901, dont l'objet est de « Favoriser l'accès à l'Art, la Culture et notamment à la musique pour les personnes en situation de handicap (Spectacle vivant, apprentissage et formation, pratique musicale, observation et veille...) ».

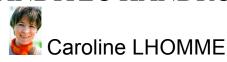
Il est soutenu par le Ministère de la Culture et de la Communication.

L'équipe qui œuvre autour de ce projet est constituée d'une quinzaine d'administrateurs et administratrices et d'une salariée. Réseau d'échange, de réflexion et d'information, le RNMH organise son activité autour de trois axes :

- · La vie de l'association, l'animation du réseau, la veille,
- L'organisation de ses rencontres nationales,
- La mise en relation des différents acteurs,
- Le RNMH a élaboré une charte qui définit l'ensemble de ses valeurs.

Rencontre avec la coordinatrice du réseau, Barberine Blaise :





1 - COMMENT ARRIVE-T-ON AUJOURD'HUI A ADAPTER LA PRATIQUE DE LA MUSIQUE AUX DIFFERENTS HANDICAPS ?

Il existe de nombreux facteurs d'instruments qui :

- Transforment des instruments existants (exemple : adaptation du clétage d'un hautbois à une personne n'ayant pas la motricité de tous les doigts d'une de ses mains)
- Créent de nouveaux instruments adaptés à tout type de handicap (exemple : invention d'octodynas, dérivé d'accordéon diatonique répondant aux besoins des individus atteints de troubles de l'apprentissage, grâce à une nouvelle disposition du clavier).
 - o http://labodezao.fr/
- Inventent des dispositifs assistés par ordinateur pour permettre à des personnes atteintes de polyhandicaps de pratiquer la musique (exemple : le BAO-PAO, le projet AE2M adaptation ergonomique du matériel musical)
 - o http://bao-pao.com/index.php
 - o https://sites.google.com/site/associationae2m/

2 - COMMENT AVEZ-VOUS CREE LE RESEAU NATIONAL MUSIQUE ET HANDICAP?

2008 Le Réseau naît d'un constat commun à plusieurs structures et professionnels, dès le mois de mars 2008. Sous l'impulsion de MESH (musique et situations de handicap), un groupe de travail se met en place afin de répondre aux besoins de professionnels de la musique, du handicap et de l'éducation, isolés dans leurs pratiques musicales. La ville de Strasbourg, Musique et danse en Loire-Atlantique, la Cité de la Musique, l'UNAPEI, A Cœur Joie, MESH, s'interrogent tous sur l'isolement pédagogique, artistique et structurel que rencontrent les enseignants, les musiciens, les éducateurs de leur territoire. En octobre 2008 MESH pose les premières bases de la problématique du travail intersectoriel avec le colloque « Pratiques musicales et handicaps, quels partenariats pour réussir ? ». Le succès rencontré par l'événement amène le groupe de travail à proposer un outil concret et léger qui favoriserait l'échange entre professionnels et l'accompagnement de ces derniers : un repérage et un maillage du territoire sur le plan national.

2009, le Réseau Musique et Handicap est lancé via sa charte d'engagement, sous le patronage du Ministère de la Culture.

2013, le collectif se constitue en association déclarée sous le nom « Réseau National Musique et Handicap » (déclaration officielle le 31 mai 2013).

2014, en décembre, première subvention du Ministère de la Culture ; seconde en 2016. Mi-Mars 2015, le RNMH créé un poste de coordination à temps partiel (24h/sem).







3 - QUELS SONT VOS PROJETS POUR LES ANNEES A VENIR?

Réseau d'échange, de réflexion et d'information, le RNMH organise son activité autour de trois axes :

1. La vie de l'association, la veille, l'animation de réseau :

- gestion courante de l'association
- animation de réseau
- travail de veille

2. La mise en lien des différents acteurs :

- de familles cherchant un professeur de musique,
- de travailleurs sociaux cherchant des musiciens intervenants ou artistes pour mettre en place un atelier dans leur institution,
- de structures d'enseignement ou de diffusion souhaitant élargir et/ou améliorer leur accueil aux personnes en situation de handicap

3. L'organisation des Rencontres

- les nationales une fois tous les deux ans
- celles en Régions, qui peuvent être plusieurs chaque année





Les objectifs et les moyens pour 2017

Le conseil d'administration étudie la possibilité

- *De proposer des formations*
- D'aller davantage à la rencontre de notre public sur le terrain grâce aux rencontres régionales.
 - En effet il est envisagé des déplacements de la salariée dans les régions, pour aller à la rencontre des adhérents, mais aussi pour présenter le réseau à de potentiels structures intéressées et travaillant dans le sens de l'association.
- De mettre en place de nouveaux partenariats

Le nouveau site internet et la définition d'une nouvelle identité graphique devraient permettre une meilleure visibilité du RNMH et de ses membres adhérents. https://www.musique-handicap.fr/

L'augmentation du nombre d'adhérents est importante pour toutes et tous, car c'est l'addition des personnes morales et physiques qui fait la force de notre action.

Les déplacements de la salariée pour promouvoir l'association et effectuer un diagnostic de territoire augmentent. Elle devrait aller représenter le RNMH dans différents salons tels que Autonomic ou Musicora.

L'association devra trouver des financements afin de pérenniser sa salariée dans ses fonctions.

Le RNMH prévoit d'organiser ses rencontres nationales tous les deux ans à partir de 2017. Le thème de 2017 était l'instrument de musique comme moyen d'accès à la pratique musicale pour les personnes en situation de handicap. Le thème de la huitième édition qui aura donc lieu en 2019 n'est pas arrêté.